

L'hon. M. DURANLEAU: Mais j'en informerais la Chambre.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait sur l'état de la question.

#### TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. GUTHRIE: Monsieur l'Orateur, je sollicite le consentement de la Chambre pour faire retour aux avis de motions ministérielles afin de donner officiellement avis des résolutions qui figurent à la page 23 du *Feuilleton* et lesquelles sont au nom du premier ministre. Le seul objet en vue est d'en hâter l'examen.

M. l'ORATEUR: Sans aucune voix dissidente.

(La Chambre revient aux avis de motion du Gouvernement.)

#### COMMISSION FEDERALE DE L'HABITATION

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice) propose que la Chambre se forme demain en comité pour étudier la résolution suivante:

Décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer une Commission fédérale de l'habitation, pour aider la construction de maisons, pour prescrire des traitements aux Commissaires et au personnel, pour le paiement des

dépenses, et pour les avances aux fins de la législation proposée.

Il dit: Le projet de résolution a été soumis à Son Excellence le Gouverneur général qui l'a approuvé et le recommande à la considération de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

#### COMMISSION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

L'hon. HUGH GUTHRIE (ministre de la Justice) propose que la Chambre se forme en comité général, demain, afin d'examiner un projet de résolution ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour instituer une Commission fédérale de l'industrie et du commerce, pour prescrire que les membres de la Commission du tarif agiront comme commissaires avec les attributions et les pouvoirs qui leur seront donnés, et qu'un Directeur des poursuites sera nommé pour instituer les procédures légales qui peuvent être nécessaires en vertu des dispositions de la loi.

—Le projet de résolution a été soumis à Son Excellence le Gouverneur général qui l'a approuvé et le recommande à la considération de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

Sur la motion de M. Guthrie, la séance est levée à onze heures moins deux minutes.